RELEVÉ DE DÉCISIONS
BUREAU EXECUTIF

Du 6 juin 2019 au siège de la Ligue à PEROLS

Présents : Paul Edouard D., Jacques H., Rémi G., Jean-Marc G., Laurent B., Vincent G.,
En visio conférence : Christophe M.,

Excusé : Jean-Michel D.

Voir fiche d'émargement en Annexe

ordre du jour	Commentaires
Accueil	Le président de la ligue remercie Remy GRUET et Agnès BERENGER pour le travail réalisé pour présenter le budget
1 **Ordre du Jour unique : Révision budgétaire 2019**	Cette réunion dédiée à la révision budgétaire de mi- année a débuté à 18h30 et s'est terminée à 23h 30 sans qu'un équilibre budgétaire n'ait pu être trouvé malgré un gros travail préparatoire de Rémi et Agnès. → Un nouvel arbitrage est demandé à l'ensemble des Commissions avant le prochain CA (24 Juin) Il est donc rappelé que toute action ou proposition budgétaire même si elle est préparée par un technicien de la ligue doit être validée par la commission ou l'élu responsable de la commission. De même toute action figurant au budget ne signifie pas pour autant que l'argent peut ou doit être dépensé sans l'aval de la Commission concernée et/ou du BE pour les grosses dépenses. De plus pour faciliter les décisions et le fonctionnement de la Ligue et des Commissions le BE souhaiterait s'appuyer sur un tableau synthétique de toutes les conventions et des dossiers de subventions en cours et de leur état d'avancement et aussi avec tous les documents officiels qui engage la ligue et essentiellement son président. (A mettre en place au plus tôt par Agnès, Julien, Eric et Bernard). **1. <u>Budget investissement</u>** Reliquat subvention région 2018 (à 31.64%) : 27 392 € pour 92 147 € de dépenses Subvention région 2019 (49.76%) : 53 000€ pour 106 514€ de dépenses (dont une part : 20 000 € environ de dépenses pour le Pôle Espoir) Subvention Littoral 21 : . 100 000€ pour 125 000 € de dépenses . + en attente du vote de la région 100 000€ pour 125 000 € de dépenses Il est décidé à l'unanimité : Lancer au plus tôt (avant l'été) un appel d'offre pour semi-rigide(s) + remorque sur la subvention région 2019 (financé à 49.76%) en précisant dans le cahier des charges le type de bateau, la mise à disposition et le projet sportif de la structure. Rémi et Agnès vérifieront les marges d'emprunt possible auprès de D. Fraisse. A rajouter : qu'en attente de la mise en place d'un groupe de pilotage « Gestion aide équipement sportif », Julien Magurno suivra le dossier.

LIGUE DE VOILE LANGUEDOC – ROUSSILLON MIDI-PYRENEES
1815 AVENUE MARCEL PAGNOL - 34470 PEROLS
Tél. : +33 (0)4 67 50 48 30 - liguevoilelrmp@gmail.com - www.ffvoileoccitanie.net
Siret : 824 242 382 00011 - RCS : 824242382 - APE : 9312Z
TVA non applicable, article 293B du CGI

Le BE se prononcera pour le choix final.

Préparer un appel d'offre pour du petit matériel, à vocation de développement de la pratique sportive (prévoir qu'il y ait un engagement des structures à prendre des dates ou s'investir, dans et pour, nos championnats de ligue). Financement sur le reliquat de la subvention région 2018 (financé à 31.64%), Appel offre à envoyer aux structures en Septembre

Les investissements devront se faire sans recours à des prêts.
Solliciter la commission COM de la ligue pour la campagne de co-financement dans les clubs Occitanie.

Concernant le projet sur l'investissement sportif des clubs financé par le plan littoral 21, la date limite de Septembre pour initier le projet n'apparaît pas dans la convention signée. Il est donc décidé d'attendre l'automne pour lancer ce projet au niveau des clubs en espérant que d'ici là le vote de la région pour le complément du budget aura été confirmé.

D'ici là Rémi et Agnès devront vérifier auprès de D. Fraisse s'il ne serait pas plus raisonnable de consacrer 2 à 3 % de toutes les subventions pour couvrir les frais gestion de ces subventions plutôt que d'appliquer une répartition 30/70 vs 20/80 sur cette seule subvention qui nous paraît être discutable.

A modifier aussi le montant de l'acompte et le modèle opératoire (30%) après validation que le club est éligible et 8 jours pour répondre, après ce délai on passe au club en liste d'attente.

Revoir aussi la règle comptable appliqué sur l'amortissement ou non de ce matériel par la ligue ?

→ Il sera demandé à Julien et à la commission sportive de préparer ces appels d'offre à soumettre au BE avant envoi. Uniquement pour appel d'offre pour semi-rigide(s) et appel d'offre pour du petit matériel, il fera remonter les candidatures à la ligue.
NB : A l'avenir il serait souhaitable que le groupe de travail en charge du matériel (à constituer au plus tôt) soit force de proposition.

2. Commission Développement

Par Marin → budget ramené à 35 000 € pour rester dans l'enveloppe sachant que 7000 € sont dédiés au fonctionnement

Dossier Voile Tradition → Dossier pas assez mature en l'état pour être intégré au budget - des actions validées par le groupe de travail de la commission développement en charge du projet devront être présentées au BE au préalable. Un RDV est pris avec Cyrille Perrochia mardi 11 juin pour évoquer le sujet avec PE Despierres et L Bourriquel.

Nautigliss → dossier présenté par Laurent → OK sous réserve de rester à l'équilibre et de n'engager les dépenses qu'en fonction des produits encaissés.

3. Commission Formation

Actions impactées par le changement d'organisme de formation entraînant un manque de visibilité
La révision budgétaire fait apparaître un résultat déficitaire vs un résultat positif de plus de 20 K€ lors du budget présenté et voté à l'AG.

	→ Dans un premier temps, ce budget est ramené à l'équilibre en rognant sur les dépenses de réceptions, de tenues et de matériel. Un nouvel arbitrage nécessaire. **4. <u>Commission Sportive</u>** La révision budgétaire fait apparaître un déficit augmenté de 8 K€ vs budget présenté et voté à l'AG du fait de nouvelles actions sur l'open-bic. Un nouvel arbitrage nécessaire **5. <u>Communication</u>** Un nouvel arbitrage nécessaire

L'ensemble des questions prévues à l'ODJ étant épuisé, la séance est levée à 23 heure 45
Pièces jointes au compte rendu :

Le Président,
Paul-Edouard DESPIERRES

Le Vice-Président,
Jacques HEURLEY